

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2023-185/PR/MEFI portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut de la Statistique de Djibouti "INSTAD"

n° 2023-185/PR/MEFI

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
13 juillet 2023

Numéro JO  
n° 13 du 13/07/2023

Date du numéro  
13 juillet 2023

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°160/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie et de la Planification
- VU** La Loi n°26/AN/18/8ème L du 27 février 2019 relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD)
- VU** La Loi n°56/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs
- VU** La Loi n°108/AN/20/8ème L du 18 février 2021 portant modification de la Loi n°26/AN/18/8ème L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD)
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2021-236/PR/MEFI du 20 septembre 2021 portant Statuts de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD)

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Mai 2023.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Le Conseil d'Administration de l'Institut de la Statistique de Djibouti "INSTAD" est composé de onze (11) représentant désignés comme suit

- 
- M. Aden Salah Omar, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
  - Mme. Ifrah Ali Ahmed, représentante du Ministère de l'Intérieur
  - M. Mohamed Meraneh Ali, représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
  - M. Chehem Ibrahim Mohamed, représentant du Ministère de la sante – M. Mohamed Awaleh Miguil, représentant du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités
  - Mme. Souad Idriss Farah, représentante du Ministère du Budget
  - M. Omar Darar Moussa, représentant du Ministère du Commerce
  - M. Abdirahman Ali, représentant de la Banque Centrale de Djibouti
  - M. Mohamed Ali Hassan, représentant de la Chambre de Commerce
  - M. Mohamed Aden Cheick, représentant des Autorités des Ports et des Zones Franches
  - M. Ahmed Abdillahi Osman, représentant de l'INSTAD.